

Mr Patrick Maré, président  
4 rue de Bourgogne, 51530 Vinay  
06.72.79.79.72  
patrick.mare@wanadoo.fr

Ping-Pong Club



Epernay

M Nicolas Menonville, secrétaire  
3 rue de Bel Air 51200 Epernay  
06.59.08.63.85  
nicolas.menonville@gmail.com



# TOURNOI PING-PONG CLUB D'EPERNAY

## REGLEMENT

**ARTICLE 1 :** Le Ping Pong Club d'Epernay (06510020) organise sur 16 tables un tournoi régional homologué le jeudi 1er novembre 2018 au gymnase Henri Viet, chemin de Beausoleil, à Epernay.

Ce tournoi est homologué sous le numéro 1023/2018-R, son règlement ne pourra être changé.

**ARTICLE 2 :** Notre tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. de la région Grand-Est.

**ARTICLE 3 :** Le tournoi est composé de 8 tableaux homologués.

01/11/18	Tableaux	Catégories
8h30	A	7 à 12
8h30	B	5 à 6
9h30	C	9 à 14
10h30	D	5 à 8
10h30	H	15 à 22
11h30	E	11 à 16
12h30	F	5 à 10
13h30	G	13 à 19

Fédération Française de Tennis de Table - Ligue Grand-Est - n° FFTT : 06510020  
Déclaré à la Sous-Préfecture d'Epernay le 29 mars 1933 - n°536 - J.O. du 02 avril 1933  
Agrément J&S n°83N10 en date du 21 novembre 1983 - Code établissement n°05197ET0028  
N° SIRET : 439 379 462 000 21

Salle : Gymnase Henri Viet, Chemin de Beau Soleil, 51200, EPERNAY  
<http://tennis-de-table.sportsregions.fr/libre/details/11542>

**ARTICLE 4** : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de trois joueurs dont deux seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Deux tableaux se déroulent selon une configuration différente :

- Dans le 5-6, ce sont des poules de trois joueurs où tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final
- Dans le 15-22, ce sont des poules de quatre joueurs où les trois premiers sont qualifiés pour le tableau final.

Aucun retard ne sera admis. Scratch irrévocable 15 minutes après le début de la compétition.

La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

**ARTICLE 5** : Le juge arbitre sera :

Madame VAUCOULEUR Dominique (JA3)  
27 boulevard de l'Europe 51420 WITRY LES REIMS  
 [dvaucouleur@outlook.fr](mailto:dvaucouleur@outlook.fr)

Elle sera habilitée à trancher les cas non prévus au présent règlement et assurera le tirage au sort des poules.

Elle sera assistée de Messieurs Emmanuel Barcelo, JAN, et Jean-François Guirao, JA2.

**ARTICLE 6** : Les joueurs(ses) seront en tenue sportive et devront se présenter au pointage 15 minutes avant le début de leur premier tableau.

**ARTICLE 7** : Le tournoi ne pourra accepter plus de **3 tableaux maximum** par joueur.

**ARTICLE 8** : Les droits d'engagements sont fixés à : 7,50 € tableaux : A – B – C – D – E – F – G – H  
(15€ pour 2 tableaux, 20€ pour 3 tableaux)

Les inscriptions pourront parvenir auprès de M Frédéric Détaille de préférence par mail ([fredericdetaille@orange.fr](mailto:fredericdetaille@orange.fr)) ou à défaut, par courrier (28 rue Chocatelle 51200 Epernay) ou par téléphone (06.64.21.23.03). Un répondeur sera disponible en cas d'absence.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 31 octobre à 12h00. Néanmoins, des inscrits de dernière minute pourront être acceptés dans la limite des places disponibles.

**ARTICLE 9** : Récompenses pour les 8 premiers de chaque tableau (champagne, vins, et lots divers)

La valeur estimée des lots remis correspondra au barème suivant :

1/4 de finale : minimum 5€

1/2 finale : minimum 12€

Finale : minimum 20€

Vainqueur : minimum 30€

Si un tableau comporte moins de 13 participants, seuls les quatre joueurs qui atteignent les demi-finales sont récompensés. L'organisateur se réserve le droit de supprimer un tableau faute de participants, les joueurs inscrits seront alors remboursés de leur inscription.

**ARTICLE 10** : Les lots seront remis uniquement à l'issue des dernières finales. Pour les joueurs éliminés en quart de finale, il sera possible de le prendre avant la remise des récompenses, à la condition que ce ne soit pas plus tôt que 18h30.

**ARTICLE 11** : L'arbitrage des parties de poules sera effectué par les joueurs(ses) de la poule suivant l'ordre indiqué.

**ARTICLE 12** : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou vols de biens personnels ainsi que tout accident corporel.

**ARTICLE 13** : Il ne sera pas prévu d'interruption du tournoi pendant midi, une buvette sera ouverte dans le complexe sportif.

**ARTICLE 14** : Tous les joueurs(ses) devront être à même de pouvoir justifier de leur licenciation.

**ARTICLE 15** : Ce tournoi est le second au programme du :



